

CONTRAT DE DÉPÔT DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS

Entre :

Normandie Images, association loi 1901 dont le siège social est 115 bd de l'Europe à Rouen (76100) , représenté par son président, Monsieur Richard PATRY (ci-après désignée « Normandie Images »)

Et :

demeurant :

Numéro de déposant :

(ci-après désigné l' « Ayant droit »)

Préambule

Normandie Images – au sein de son département « MÉMOIRE AUDIOVISUELLE »- a pour missions de collecter, sauvegarder, conserver et diffuser le patrimoine cinématographique, principalement normand. Le fonds audiovisuel constitué et la base de données documentaires dans laquelle il est analysé et répertorié sont accessibles au public et aux professionnels.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

• Article 1 / Inventaire :

Le Déposant a remis des éléments le XXXXXX à Normandie Images qui lui a délivré un bon de réception mentionnant la date et l'identification du pré-dépôt.

Après visionnement, les films retenus ont été vérifiés et enregistrés informatiquement. Leur inventaire définitif effectué par Normandie Images est annexé au présent contrat.

• Article 2 / Objet du contrat :

Le Déposant laisse en dépôt auprès de Normandie Images le ou les élément(s) audiovisuel(s) mentionné(s) dans l'article 1, dont il se déclare détenteur régulier du support et titulaire des droits incorporels afférents, dans le but d'en assurer le recensement, le rassemblement, la restauration éventuelle, la mise en valeur, la protection, la conservation et l'exploitation.

Le Déposant consent à Normandie Images le droit de bénéficier du présent dépôt conformément aux dispositions de ce contrat, des statuts de Normandie images et du code de la propriété intellectuelle.

A/ "Films de famille" :

Le Déposant déclare effectuer le présent dépôt tant en son nom personnel qu'au nom de tout autre co-détenteur du support et co-titulaire des droits d'exploitation et s'engage à faire son affaire de toute difficulté survenant avec ces derniers à l'occasion du dépôt.

B/ Films professionnels ou de provenance inconnue :

Dans le cas où le Déposant ne peut justifier qu'il détient les droits d'exploitation des documents, le contrat ne porte que sur la conservation des éléments déposés.

Toute reproduction et représentation de films professionnels ou de films de provenance inconnue ne pourra intervenir qu'après accord de l'auteur ou de ses cessionnaires, ou après que ceux-ci auront été dûment recherchés.

Siège social et adresse de correspondance

PRS - 115, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél : 02 35 70 20 21 - Fax : 02 35 70 35 71
Siret : 832 078 596 00018 - NAF : 5911 B

Etablissement secondaire

Pentacle – Bâtiment C - 5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02 31 06 23 23
Siret : 832 078 596 00026 - NAF : 5911 B

• Article 3 / Conservation des documents audiovisuels :

La conservation des documents déposés se fera au local de stockage de Normandie Images, actuellement situé 115, bd de l'Europe à Rouen, selon les prescriptions de la Fédération Internationale des Archives du Film. Sauf cas de force majeure pour des films nécessitant des soins exceptionnels, comme sur support "nitrate", ces copies seront déposées aux Archives Françaises du Film à Bois d'Arcy.

• Article 4 / Restauration des documents audiovisuels :

Normandie Images est autorisée à procéder à tous les travaux de restauration qu'elle jugera adéquats tant sur l'image que sur le support.

• Article 5 / Dégâts causés aux documents audiovisuels :

Normandie Images ne peut être tenu pour responsable des dégâts qui seraient causés aux documents audiovisuels à l'occasion de leur restauration, de leur copie ou de leur conservation si ces dégâts sont le fait et/ou la conséquence du mauvais état de ces films au moment où Normandie Images les prend en dépôt, ou de leur détérioration naturelle.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de Normandie Images serait recherchée pour des dégradations qui lui seraient imputables, cette responsabilité ne pourra pas excéder la somme correspondant au prix de la pellicule vierge majorée de son développement en laboratoire.

• Article 6 / Durée du présent contrat :

Sans préjudice de la durée de protection par la propriété littéraire et artistique, la durée du présent contrat est indéterminée. A l'issue d'un délai de dix-huit mois à compter de la signature des présentes, le Déposant peut y mettre fin en demandant par écrit et en recommandant la restitution de ses documents audiovisuels, qui seront alors à sa disposition à Normandie Images dans un délai de quinze jours à compter de la réception par Normandie Images de la demande de restitution. Si les documents audiovisuels en question sont utilisés par l'association dans le cadre d'une exposition, d'un congrès ou de toute autre manifestation qu'organise ou à laquelle participe Normandie Images, ils seront restitués au Déposant dès la fin de cette manifestation. Si les documents ont dû être confiés aux Archives Françaises du Film, le délai de restitution sera de quatre vingt dix jours à compter de la réception par Normandie Images de la demande de restitution des documents.

Le Déposant peut demander l'envoi postal de ses documents audiovisuels : le port sera fait en recommandé avec accusé de réception et les frais d'envoi seront à sa charge. Normandie Images n'assume pas les risques de perte ou de détérioration des films en cas de restitution par envoi postal. Ces risques demeurent à la charge du destinataire.

• Article 7 / Publicité de ce contrat :

Sauf stipulation contraire, Normandie Images est autorisée à faire état des documents audiovisuels déposés et du nom du Déposant dans les différents dossiers de présentation de ses activités, dans les fichiers informatiques et les catalogues tant de Normandie Images que des organismes auxquels Normandie Images serait affiliée et ce, sur quelque support de diffusion que ce soit.

• Article 8 / Autorisation de consultation des documents audiovisuels :

Sauf stipulation contraire, Normandie Images est autorisée à présenter les documents audiovisuels déposés en extraits ou en totalité :

- dans ses locaux sous forme de consultation pour le grand public, les étudiants ou les chercheurs
- hors de ses locaux à l'occasion de congrès, de festivals ou de toute autre manifestation qu'organiserait ou à laquelle participerait Normandie Images
- aux réalisateurs, producteurs de films, documentalistes recherchant des images anciennes et prêts à envisager un contrat de cession sur une utilisation précise d'une copie de ces images.

• Article 9 / Copie au Déposant :

Sous réserve de ce qui est dit à l'article 2B, Normandie Images fournira gratuitement au Déposant une copie sur DVD ou fichiers numériques des films figurant dans l'annexe au présent contrat. Cette copie sera remise au Déposant dès que le transfert sera effectué.

D'autres copies (maximum 3) pourront être demandées par le Déposant : elles lui seront vendues à un tarif préférentiel en fonction de la tarification technique de Normandie Images pour l'année en cours.

Siège social et adresse de correspondance

PRS - 115, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél : 02 35 70 20 21 - Fax : 02 35 70 35 71
Siret : 832 078 596 00018 - NAF : 5911 B

Etablissement secondaire

Pentacle – Bâtiment C - 5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02 31 06 23 23
Siret : 832 078 596 00026 - NAF : 5911 B

• Article 10 : Succession du Déposant :

En cas de déménagement, le Déposant s'engage à communiquer sa nouvelle adresse à Normandie Images .
En cas de décès, le Déposant désigne :
dont l'adresse est la suivante :

Déposant par succession sur les films annexés aux présentes.

• Article 11 / Modifications :

Toute modification ou adjonction au présent contrat ne produira effet qu'à condition de faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

• Article 12 / Litiges :

Toute contestation relative à la formation, à l'interprétation, à l'exécution ou à l'inexécution du contrat sera soumise aux tribunaux compétents de la Ville de Rouen, lieu d'exécution du contrat, si les parties agissant de bonne foi ne sont pas parvenues à trouver un accord dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'existence du litige par la partie la plus diligente.

Le droit applicable est le droit français.

Fait en 2 exemplaires à Rouen, le xxxxxxx

Le Déposant

Richard PATRY
Président de Normandie Images

(Signature précédée de la mention lu et approuvé)

Siège social et adresse de correspondance

PRS - 115, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél : 02 35 70 20 21 - Fax : 02 35 70 35 71
Siret : 832 078 596 00018 - NAF : 5911 B

Etablissement secondaire

Pentacle – Bâtiment C - 5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02 31 06 23 23
Siret : 832 078 596 00026 - NAF : 5911 B